



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F Hbfi blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge haut romanche+veneon	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04 07 2019	arsine	aigle+ adele planchard	3		1	2 aigle 1 adp + 1 rotation gardien refuge de l'AIGLE
04 07 2019	berarde	pilatte temple ecrins	4			pilatte 3 temple ecrin 1
04 07 2019	berarde	chateletet sorreiller	4		1	chateletet 1 sorreiller 3 + 1 rotation ouvriers
04 07 2019	st christophe	lavey selle	5		2	lavey 4 charge 1 personnel selle 3charges 1 rotation ouvriers
04/04/19	Arsine	Le Paré	1		1	1 rot matériel (CAF Brianson) 1 rot technicien (dépannage internet)

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

- Rester dans l'axe des vallées
+ ZSM gypaète

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 325 / 2019 modifiée

Suivi par : C. Bourgeois

à Gap, le 28/06 / 2019

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Opie sectors / Briançonnais / Valloise / Oisans / valbonnais